



Ancrage territorial du Haut Conseil du travail social

Séminaire des Comités locaux du travail
social et du développement social

15 janvier 2020

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Introduction de la journée | 3 |
| Ouverture par Brigitte BOURGUIGNON | 3 |
| Point sur le renouvellement et les actualités du HCTS | 5 |
| Point sur l'avancée des travaux des CLTSDS | 6 |
| Tables-rondes | 8 |
| Première table-ronde : territoire et proximité | 8 |
| Seconde table-ronde : gouvernance et légitimité..... | 13 |
| Synthèse des tables-rondes | 21 |
| Synthèse des ateliers | 23 |
| Atelier 1 – Participation des personnes accompagnées et des travailleurs sociaux : où en est-on ?.... | 23 |
| Atelier 2 – Liens des travaux des CLTSDS avec les stratégies nationales de pauvreté et de protection de l'enfance..... | 24 |
| Atelier 3 – Semaine internationale du travail social : organisation d'événements en région..... | 27 |
| Atelier 4 – La construction du programme de travail des CLTSDS | 28 |
| Conclusion | 30 |
| Annexes | 32 |
| Annexe 1 – tableau de synthèse de l'atelier 2 : liens entre les travaux des CLTSDS et les stratégies nationales..... | 32 |
| Annexe 2 – Présentation du CLTSDS de La Réunion | 33 |
| Annexe 3 – Charte de fonctionnement du CLTSDS d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher | 38 |

INTRODUCTION DE LA JOURNEE

Ouverture

par Mme. Brigitte Bourguignon, Présidente du HCTS, Présidente de la commission des affaires sociales à l'Assemblée nationale, députée de la 6^o circonscription du Pas de Calais

Mesdames, Messieurs, chère Marie-Paule COLS,

Je suis très heureuse d'être de nouveau avec vous, pour ouvrir ce séminaire, qui est la 5^{ème} rencontre au niveau national des comités locaux du travail social et du développement social. Vous savez combien cette démarche d'ancrage territorial me tient à cœur. Dès l'origine, j'ai considéré, en effet, que le Haut Conseil du travail social ne devrait en aucun cas être une instance nationale « hors sol ». Pour jouer pleinement son rôle, il doit impérativement dialoguer avec les acteurs du travail social dans les territoires (professionnels, personnes accompagnées, associations, employeurs, organismes de formation).

C'est pourquoi je me réjouis, que dans la suite immédiate d'une démarche de préfiguration réussie, nous poursuivions, avec ce séminaire, la dynamique que nous avons enclenché ensemble et grâce à vous il y a un peu plus d'un an.

J'en profite pour saluer l'engagement de Marie-Paule COLS, qui a porté ce projet avec talent et détermination. Je remercie les membres du groupe de travail du HCTS, qui ont élaboré le « guide d'appui à la création de comités locaux du travail social et du développement social ». Et bien-sûr, je remercie sincèrement chacune et chacun d'entre vous, qui avez réalisé concrètement, sur le terrain, ce beau projet, que nous construisons ensemble.

Je le disais à l'instant, nous avons parfaitement réussi la première phase de notre projet, celle de la préfiguration, qui a permis d'impulser la création de 13 comités locaux, qui sont tous représentés ici, aujourd'hui. Le HCTS dispose à présent d'un véritable réseau de relais locaux, qui vont pouvoir diffuser ses réflexions dans les territoires et en même temps, lui faire remonter les préoccupations, les initiatives et les innovations du terrain, venant ainsi renforcer sa légitimité. Il nous appartient de faire vivre ce réseau, et nous le faisons d'ores et déjà, avec notre rencontre d'aujourd'hui. Je laisserai Marie-Paule COLS vous en dire davantage sur cette animation tout à l'heure.

Comme vous le savez, le Haut Conseil du travail social, créé en 2016, vient pour sa part de terminer son premier mandat de trois ans, un mandat riche de réflexions et de travaux de formes diverses (rapports, avis, recommandations, fiches pratiques). Tous ces travaux viennent nourrir les débats sur le travail social d'aujourd'hui et de demain. Ils viennent éclairer les professionnels et plus largement les acteurs du travail social, sur des questions aussi cruciales et sensibles que les dérives radicales ou l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'action sociale et médicosociale, par exemple. Ils viennent également encourager et soutenir l'évolution des pratiques professionnelles pour relever les défis et les enjeux du travail social de demain, c'est le cas du développement social, de l'impact du numérique ou encore de la participation des personnes accompagnées.

Le 18 novembre dernier, nous avons réuni le HCTS dans sa nouvelle composition, pour inaugurer un nouveau mandat de deux ans, qui prendra fin en juillet 2021.

Nous avons introduit quelques nouveautés, dans le fonctionnement et la composition du HCTS, qui vous seront présentées tout à l'heure par Marie-Paule COLS et Amaury VILLE, mais je tiens à mentionner une innovation qui me réjouit particulièrement. Il s'agit bien-sûr de la création, au sein de ce Haut Conseil, d'un collège des comités locaux du travail social et du développement social, qui est composé de quatre représentants (deux titulaires : le comité local des Hautes-Pyrénées et celui de PACA et deux

suppléants : le comité local interdépartemental d'Indre et Loire – et du Loir et Cher et celui d'Occitanie). Cette représentation au sein du HCTS vient reconnaître le travail mené au cours de l'année de préfiguration et elle donne corps à un lien tangible entre l'instance nationale et les territoires.

Le 18 novembre dernier, le Haut Conseil du travail social s'est doté d'un nouveau programme de travail qu'il mettra en œuvre à compter du mois de février 2020 et qu'il devra achever d'ici la fin de son mandat, au printemps 2021. Ce programme s'articule autour de quatre axes :

1. **Les rapports entre intervenants sociaux et travailleurs sociaux** dans une logique de parcours et d'articulation entre les acteurs.
2. **L'identification de pratiques professionnelles émergentes et les conditions favorables à leur développement**, à partir d'exemples concrets, permettant de tirer des conclusions sur un environnement favorable à la diffusion de ces pratiques.
3. **Le développement des pratiques réflexives des travailleurs sociaux** : le groupe de travail pourrait prendre appui sur des pratiques déjà mises en place dans certaines structures, pour dégager des préconisations générales.
4. La Commission éthique et déontologie du travail social poursuivra ses travaux sur le **partage d'informations**.

Je vous invite toutes et tous à vous saisir de ces thématiques, qui soulèvent des enjeux cruciaux pour le travail social, au niveau national comme à l'échelle locale. Je compte sur vous, pour participer activement à ces futurs travaux, selon les modalités qui vous conviendront le mieux : en nous faisant partager vos réflexions et des exemples de pratiques professionnelles en travail social, en nous faisant connaître vos propres productions, et si vous le pouvez, en participant aux groupes de travail qui vont se pencher sur ces thématiques.

Les mandats de ces groupes de travail sont en cours de rédaction et un appel à candidatures pour y participer sera lancé prochainement. J'espère que tous les collègues du HCTS, y compris celui des comités locaux, y seront représentés, car c'est ainsi que les travaux qui seront menés gagneront leur légitimité.

Vous le voyez, nous sommes tous engagés dans un bel élan, pour une vraie reconnaissance du travail social, pour un positionnement des travailleurs sociaux à leur juste place, celle d'acteurs centraux de la mise en œuvre des politiques de solidarité et pour un réel accompagnement de l'évolution des pratiques.

Je vais devoir vous quitter, car mon agenda ne me permet pas, malheureusement, de rester avec vous tout au long de cette journée, mais auparavant, je veux à nouveau vous remercier tous, de votre présence et de votre engagement. La diversité des acteurs présents aujourd'hui : départements, régions, instituts de formation, associations, organismes de protection sociale, services de l'Etat, etc., représente bien la richesse des partenariats qui sont à l'œuvre dans les territoires. Cette diversité est riche de promesses. Nous avons devant nous de très belles perspectives, pour construire des stratégies de coopération pour l'avenir. Le HCTS doit se saisir des stratégies transversales en cours d'élaboration sur les territoires, voire labelliser certaines propositions pour y apporter la contribution du travail social. Les CLTSDS doivent être au cœur de ces stratégies et de leurs enjeux.

A nous de nous saisir de ces opportunités et de les faire vivre.

Très bonne réunion à vous tous et à très bientôt.

Point sur le renouvellement et les actualités du HCTS

par M. Amaury Ville, Secrétaire général du HCTS et chef du bureau des professions sociales

Le HCTS a été créé en juillet 2016 pour une durée de cinq ans. A l'issue d'un premier mandat de trois années, le HCTS vient de voir sa composition renouvelée pour une durée de deux ans, soit jusqu'en juillet 2021.

Le Haut conseil est composé de soixante-six membres répartis en six collèges au lieu de cinq précédemment. La création du 6ème collège correspond au collège des « comités locaux du travail social et du développement social », composé de quatre représentants de comités locaux (deux titulaires : Hautes-Pyrénées et PACA + deux suppléants : CLTSDS interdépartemental Indre-et Loire/Loir et Cher et CLTSDS Occitanie) ».

La composition du collège des associations et organismes nationaux évolue pour intégrer des représentants des organismes de protection sociale (caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA), caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)).

Par ailleurs, Amaury Ville rappelle que le fonctionnement du HCTS repose sur trois structures pérennes et des groupes de travail *ad hoc* :

- ✚ **L'assemblée plénière** : composée de l'ensemble des membres du HCTS, nommés par arrêté. Elle se réunit deux à trois fois par an. Elle définit le programme de travail et fixe le mandat des groupes de travail. Elle valide les productions de ces groupes de travail.
- ✚ **La Commission permanente** : élue par l'assemblée plénière. Outre la présidente et la vice-présidente, elle comprend des représentants de chaque collège. Elle prépare les réunions plénières.
- ✚ **La Commission éthique et déontologie de travail social** : composée de la présidente et de la vice-présidente du HCTS ainsi que des représentants de chaque collège. Elle conduit la réflexion et développe la doctrine du HCTS en matière d'éthique et de déontologie, dans l'exercice et les pratiques professionnelles du travail social.
- ✚ En outre, dans le cadre de cette mandature, trois groupes seront constitués pour conduire une réflexion sur les des axes de travail précisés dans les propos introductifs de la présidente du HCTS.

Au cours de cette mandature la présidente du HCTS souhaite d'une part, renforcer la visibilité du Haut Conseil et mettre en place d'autre part, une gouvernance territoriale grâce à l'animation du réseau des comités locaux.

Trois innovations sont à souligner :

- ✚ **L'institution d'une fonction de secrétaire général** qui permettra entre autres, de faciliter les relations avec les autres Hauts Conseils et Conseils nationaux ;
- ✚ **La constitution d'un panel d'experts**, qui pourra être sollicité pour participer à la mise en œuvre du programme de travail (conseillers scientifiques, enseignants chercheurs, représentants d'autres Hauts Conseils, etc.) ;
- ✚ **L'impulsion d'une stratégie de communication sur les travaux et réalisations du HCTS**. Pour cela, il est envisagé de constituer au sein de ce Haut Conseil une *task force* composée d'un petit nombre de personnes, qui aurait vocation à formuler des propositions, en vue d'améliorer la communication et de renforcer la visibilité et la capacité d'influence du HCTS.

Point sur l'avancée des travaux des CLTSDS

par Marie-Paule Cols, Vice-présidente du HCTS

Mme Marie-Paule Cols a rappelé que nous sommes dans une phase de consolidation de l'ancrage territorial des CLTSDS : la plupart des CLTSDS ont tenu leur assemblée plénière, et sont en train de travailler à l'élaboration de leur programme de travail.

Cependant, certains territoires ne pourront pas donner suite pour le moment, par manque de temps ou en raison du changement de fonction de certains porteur clé. C'est donc une démarche qui se poursuit, avec un signal positif de la part de nouveaux territoires qui sollicitent le réseau et veulent entrer dans la démarche comme par exemple la Guadeloupe, l'Orne et l'Yonne.

Dans ce cadre, il est important de suivre l'état d'avancement du développement et des travaux des CLTSDS, et de communiquer sur cet avancement.

En effet, pour que les comités locaux prennent vie et se développent, le réseau doit se renforcer autour de leurs expériences. Pour « faire réseau », Marie-Paule Cols invite ainsi les participants à réfléchir aux modalités qui viennent renforcer les CLTSDS et l'ensemble du réseau, notamment autour de trois enjeux à travailler en 2020 :

- ↪ **La question de la structuration**, du choix de gouvernance et des modalités de pilotage, mais également des partenariats, de leur construction et de leur développement
- ↪ Également, il s'agit de **définir des orientations et des objets de travail** : quels sont les objets de travail retenus par les CLTSDS ? Quels liens avec les travaux du HCTS ? Il s'agit de choisir un ou deux sujets, et d'être dans la production réelle
- ↪ Enfin, **définir les modalités de communication et de diffusion des travaux** des CLTSDS pour toucher le plus de personnes possibles.

Chacun tire de ses expériences des réponses, qu'il s'agit de mettre en commun pour permettre à l'ensemble du réseau d'avancer dans sa structuration et son développement.

Concernant les modalités de communication internes au réseau, plusieurs outils existent : les séminaires, comme celui-ci, ainsi que le projet de lettre du réseau :

Marie-Paule Cols invite ainsi les participants à s'interroger sur le format de séminaire qu'ils souhaitent : les séminaires doivent-ils être un temps de poursuite de la démarche de structuration, entre les représentants des CLTSDS les plus impliqués sur les territoires ? Ou bien sur le format d'une journée de réflexion annuelle, plus large, avec l'ensemble des participants aux CLTSDS ?

Un premier prototype de lettre du réseau a été réalisé par l'Ansa : l'objectif de cette lettre est d'offrir un espace aux CLTSDS pour partager leurs expériences et faire état de là où ils en sont dans la démarche. Cette lettre se veut un trait d'union du réseau, mais également avec le HCTS ; pour que les CLTSDS nourrissent le HCTS de leurs propres expériences, et se nourrissent entre eux.

Concernant le développement du réseau et l'essaimage de la démarche, une journée va être organisée par le HCTS en direction des partenaires locaux, notamment les collectivités (Conseils régionaux, Conseils départementaux...) pour faire connaître le guide d'appui à la création de comités locaux du travail social et du développement social et présenter le HCTS. Cette journée portera sur deux thèmes du HCTS, l'ancrage territorial et la contribution du travail social collectif aux démarches de développement social

Enfin, Marie-Paule Cols a rappelé les membres du collège des CLTSDS au HCTS ; **Nathalie ASSIBAT et Gérard SANVICENS** ont été désignés en qualité de titulaires. L'un siège au sein de de la Commission

permanente ; l'autre au sein de la commission éthique et déontologie. Leurs suppléants respectifs sont **Florence LONGEPE et Florence FONDEVILLE.**

◆ **Echanges avec la salle**

Gérard SANVICENS, représentant CLTSDS Provence-Alpes-Côte-d'Azur :

M. Sanvicens a rappelé la volonté d'alterner entre le titulaire et un suppléant pour pouvoir être présent aux réunions de la Commission.

En outre, il a insisté sur la nécessité que l'ensemble des CLTSDS puissent échanger entre eux, pour faire collectif. A ce titre, il faut développer des outils : dans certains territoires, des systèmes d'information ont déjà été mis en place pour permettre ces échanges ; mais ces pratiques restent trop peu développées. Le système d'information est important pour pouvoir faire remonter nos propositions.

⇒ **Réponse de Marie-Paule Cols et Amaury Ville**

Les échanges inter-CLTSDS sont essentiels : c'est dans les groupes de travail que l'intelligence collective se développe.

Pour développer des systèmes d'information, la logique actuelle est celle des « petits pas » : on s'inspire de ce qui se fait ailleurs ou ce qui est déjà mis en place par des CLTSDS.

Chantal ROTIER, représentante du CLTSDS d'Occitanie :

On a besoin d'avoir des informations sur les mandats des groupes de travail des CLTSDS : qui peut en être membres ?

⇒ **Réponse de Marie-Paule Cols et Amaury Ville**

Il y a deux options : soit on envoie une demande de participation à chaque membre du CLTSDS via la liste de diffusion, soit les CLTSDS proposent des personnes pour qu'elles participent aux groupes de travail. On peut également mobiliser des partenaires extérieurs au CLTSDS s'ils sont pertinents.

TABLES-RONDES

Première table-ronde : territoire et proximité

animée par M. Amaury Ville

L'objet de cette première table-ronde est de présenter les différentes organisations retenues par les CLTSDS pour assurer leur ancrage territorial. La table-ronde s'est déroulée autour de cinq axes :

- ↪ Présentation du mode d'organisation retenu ;
- ↪ Quelle présence des services de l'Etat ;
- ↪ Modalités de choix du territoire ;
- ↪ Modalités de mobilisation des personnes concernées ;
- ↪ Les évolutions possibles.

Question Amaury Ville : *quel mode d'organisation a été privilégié au départ ? Quels étaient les partenaires en présence ?*

↪ CLTSDS régional Centre-Val de Loire :

Le constat de départ est celui d'un territoire très contrasté, avec des territoires ruraux et des villes très urbanisées, et de fortes difficultés de mobilité. Pourtant, la démarche est portée dès le début par des acteurs régionaux : CREAL, URIOPSS, et trois écoles du travail social. D'autres acteurs régionaux comme la FAS, l'ARS et des associations nous rejoignent, ce qui fait que le choix de l'échelon régional est naturel.

Il y a quatre départements de la région qui sont potentiellement parties prenantes du CLTSDS actuellement.

↪ CLTSDS des Hautes-Pyrénées :

Le CLTSDS des Hautes-Pyrénées a été porté par le département en partenariat avec à la fois les services de l'Etat et l'UDCCAS, avec une réalité pour les CCAS qui est l'accueil de proximité sur un territoire qui cumule d'être rural et montagneux.

De fait, on fonctionne à partir des bassins de vie : la gouvernance est territoriale, et s'appuie sur des diagnostics territoriaux qui ont été réalisés dans chaque bassin de vie, pour partir des réalités locales. En fait, pour chaque bassin de vie on retrouve un comité (très) local, qui travaille à son tour avec le CLTSDS départemental, qui à son tour travaille avec le CLTSDS d'Occitanie. L'idée est de venir croiser les problématiques en mettant en perspectives les différents échelons politiques.

↪ CLTSDS de Provence-Alpes-Côte-d'Azur :

La région PACA est composée de six départements de contraste, très différents malgré une culture commune. Les comités locaux qui se sont développés en PACA naissent d'une initiative régionale, mais avec une pluralité d'incarnations.

Les acteurs présents au démarrage sont l'URIOPSS PACA/Corse, l'UNAFORIS et le CRPA. Cette volonté est née du constat de la fin brutale des Etats généraux du travail social, dont les travaux étaient porteurs. Les partenaires ont décidé de mobiliser dans chacun des départements une équipe d'animation, autour d'une mission de coordination du CLTSDS au niveau de la région.

Aujourd'hui, il y a un comité local dans chaque département, sauf pour les Bouches-du-Rhône qui en comptent deux, un à Marseille-Aix et l'autre pour Tarascon-Arles.

Question Amaury Ville : *selon la configuration des CLTSDS, on en déduit que la présence de l'Etat n'est pas la même ?*

➔ **CLTSDS de Provence-Alpes-Côte-d'Azur :**

Les services de l'Etat ne sont pas porteurs de la démarche, mais ont un rôle de partenaires : leur soutien consiste à parler de nous, diffuser l'information, mais également à garantir des financements. A ce titre, la DRJSCS a subventionné la participation des personnes concernées, la DIRPJJ soutient...

On recherche des financements associés aux parrainages Caf, Etat et départements.

➔ **CLTSDS des Hautes-Pyrénées :**

Le CLTSDS bénéficie de l'engagement du Préfet de Département et du soutien de la DDCS/PP. Le CLTSDS s'appuie également sur le réseau France services, dont il est partenaire : une convention va être signée prochainement.

➔ **CLTSDS régional Centre-Val de Loire :**

Les services de l'Etat ne sont pas parties prenantes de la démarche. Il existe des liens privilégiés entre le CLTSDS et la DRJSCS, en raison de la présence des organismes de formation et du financement d'une recherche-action.

Question Amaury Ville : *comment évaluez-vous la pertinence de l'échelon territorial choisi ?*

➔ **CLTSDS régional Centre-Val de Loire :**

L'échelle régionale présente plusieurs avantages :

- ✚ Elle est pertinente pour les politiques d'action sociale et notamment de santé ;
- ✚ Elle est pertinente pour le travail social avec le soutien de la DRJSCS et des Conseils régionaux (formation)

Cependant, c'est plutôt l'échelle départementale voire infra-départementale qui est un échelon clé dans la mise en œuvre de l'action (notamment le développement social).

L'échelle régionale permet également de mobiliser plus de partenaires. Toutefois, on note que nous n'avons que 4 départements sur 6 qui sont parties prenantes de la démarche : l'absence de l'Indre, département très rural et isolé, est notable. La mobilité est une vraie limite au niveau de l'échelon régional.

Finalement, ce sont les acteurs de Tours, Orléans et Blois, qui ont l'habitude de travailler ensemble, qui sont au cœur de la démarche. Il faut veiller à ne pas exclure les autres territoires.

➔ CLTSDS des Hautes-Pyrénées :

Au sein du département, on retrouve six territoires infra-départementaux : la difficulté tient dans l'animation, pour les faire entrer dans la démarche.

On est sur un niveau bassin de vie, donc au plus proche des réalités et des besoins, mais dans le même temps, il faut parvenir à créer une dynamique commune.

Pour cela, on s'appuie sur le plan Caf et le réseau France services. L'agenda politique pèse cependant, avec les élections municipales qui peuvent modifier le paysage politique local.

Le niveau départemental est donc essentiel, car il permet de ramener de la cohérence sur les politiques infra-départementales, notamment entre les politiques de développement local. Grâce à cette organisation, on observe que les EPCI mettent leurs politiques en cohérence, et c'est très positif.

➔ CLTSDS de Provence-Alpes-Côte-d'Azur :

L'échelon territorial est pertinent car il est fondé sur la proximité : il n'y a pas de modèle défini au niveau régional ; les CLTSDS décident de leurs modalités de travail et également du maillage territorial, qui est donc variable.

On a fait le choix d'aller in situ pour mobiliser les professionnels, au plus proche du terrain. Ainsi, on a des CCAS, des UT Caf et des Conseils départementaux qui se mobilisent, mais également des étudiants en travail social, etc.

Cependant, il manque encore des acteurs : le monde de la Justice, les acteurs du logement, de l'insertion sociale et professionnelle, etc. L'idée est de pouvoir ouvrir la réflexion en mobilisant ces acteurs.

Les CLTSDS sont autonomes, et s'inscrivent sur le temps long, ils ne doivent pas devenir des institutions : ils fonctionnent sur le volontariat.

On retrouve également nos animateurs de CLTSDS au cœur de la stratégie pauvreté, au sein des GT n°12 « Accès aux droits », n°13 « formation et travail social », et n°14 « Participation ».

Question Amaury Ville : *quel lien entre l'organisation territoriale choisie et la proximité avec le terrain qui est nécessaire ?*

➔ CLTSDS régional Centre-Val de Loire :

Les Conseils départementaux ont répondu présents, sauf deux mais on va continuer de mobiliser. Nous avons eu la chance d'avoir l'expérience du CLTSDS 37-41, qui permet d'avoir une action plus en proximité. On a également pu compter sur de forts relais départementaux et infra-départementaux via les centres de formation, mais aussi l'URIOPSS qui a une organisation départementale.

C'est une habitude des acteurs de travailler à l'échelle départementale, donc l'action à ce niveau se fait plus facilement ; en revanche, l'échelle infra-départementale est moins évidente.

Les groupes de travail assurent le lien de proximité avec le terrain : ils sont composés d'acteurs tels que des employeurs, le réseau de l'URIOPSS et du CREAL, etc.

⇒ CLTSDS des Hautes-Pyrénées :

Il est plus complexe selon nous de mobiliser des professionnels à l'échelle départementale qu'au niveau local. Au niveau de nos bassins de vie, on voit que cela marche bien.

En revanche, sur la participation locale des individus, c'est plus compliqué : on doit ainsi convaincre les élus du bien fondé et de l'intérêt de la démarche. On doit parvenir à mobiliser les outils locaux et nous appuyer sur les élus ; on y arrive pour mener des diagnostics mais c'est plus compliqué quand il s'agit de faire vivre les CLTSDS.

Par ailleurs, on a des partenaires qui ne peuvent pas se mobiliser au niveau local, comme la Carsat, la Caf, et la MSA.

Finalement, les acteurs des comités locaux, à l'échelle du bassin de vie, sont très différents : on manque d'homogénéité et donc de partage des points de vue. Nous continuons le travail pour convaincre les EPCI ; mais ce n'est pas facile.

⇒ CLTSDS de Provence-Alpes-Côte-d'Azur :

Nous ne sommes pas « chef de file » donc nous avons seulement la puissance de l'invitation : on propose, mais on ne met pas en œuvre les politiques - notre pouvoir est donc limité à la communication d'un projet collectif. Avec une difficulté : pour que les travailleurs sociaux viennent travailler avec nous au sein des comités locaux, il faut qu'ils soient autorisés par leurs directions, et nous n'avons pas la main sur cette décision. Sinon, il faut qu'ils le fassent en dehors de leurs heures de travail, sur le volontariat.

On cherche à améliorer la représentativité des acteurs, notamment à travers une méthode de grappe. On cherche également à ouvrir les sujets sur le fond à d'autres acteurs, notamment les acteurs du privé, les employeurs privés car sinon on reste dans une parole essentiellement publique.

Ce qu'il faut dire, c'est que la préfiguration n'est pas terminée : il faut atteindre un nouveau cycle.

◆ Remarques de la salle

Question de la salle : *comment libérer les travailleurs sociaux pour qu'ils participent à ces travaux ?*

⇒ CLTSDS régional Centre-Val de Loire :

Cela reste une réelle difficulté sur laquelle nous n'avons pas la main. On doit s'appuyer sur les directions et les institutions référentes, et sur le volontariat.

Carole LE FLOCH rappelle que le français FALC (Facile à lire et à comprendre) existe pour permettre la participation des personnes accompagnées, et que cette participation soit effective.

La Réunion : comment avez-vous pris en compte cette question de la participation des personnes accompagnées ?

➔ **CLTSDS des Hautes-Pyrénées :**

Un travail avait déjà été amorcé dans la phase de diagnostic pour mobiliser les personnes accompagnées. Il s'agit de s'appuyer sur les outils que l'on connaît, ceux portés par le HCTS ou les instances tels que les CRPA.

Il faut également initier un travail sur plusieurs dispositifs de communication, vers les professionnels mais également sur Facebook. On constate que c'est le bouche-à-oreille qui est le plus efficace.

➔ **CLTSDS de Provence-Alpes-Côte-d'Azur :**

C'est un sujet de recherche en soi. Il faut se méfier de la démagogie, et s'interroger comme dans la stratégie pauvreté, qui consiste à fixer à 50% une participation dans les groupes de travail, si on ne veut pas de participation cosmétique ; la participation, c'est un principe à 100% dans les instances, tout autre pourcentage ne dit rien !

Cela interroge nos modes d'animation : comment faire sa place à la participation, laisser l'espace nécessaire ? C'est un travail que nous avons confié à des étudiants, pour que ces derniers puissent y réfléchir dans le cadre de leur mémoire et nous aider.

Avec une limite cependant : les CRPA ne sont pas assez connus, ni les conseils de vie citoyens. Et les élus se méfient souvent de la participation.

Seconde table-ronde : gouvernance et légitimité

Animée par Mme Véronique Roussin

La seconde table-ronde porte sur la manière dont sont construits les partenariats et le modèle de gouvernance choisie, qui fondent la légitimité du CLTSDS. La table-ronde interroge les participants en trois temps :

- La construction du partenariat
- La gouvernance choisie
- Les effets sur la légitimité

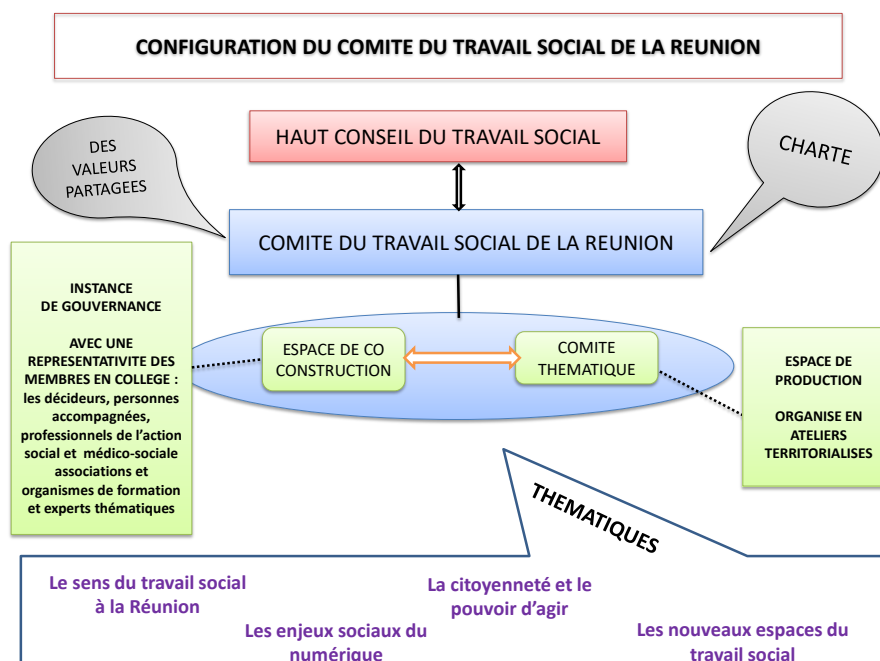
Question Véronique Roussin : où en êtes-vous de la structuration du CLTSDS et comment s'est-elle mise en place ?

➔ CLTSDS de La Réunion :

La structuration du comité local est en phase de consolidation. Le point de départ se situe en septembre 2018, mais nous sommes entrés dans une phase opérationnelle de structuration du comité depuis novembre 2019, notamment avec la réunion des membres en plénière.

Nous avons mis en place deux instances :

- ➔ La première instance est un espace de co-construction ; c'est également l'instance de gouvernance que nous n'avons délibérément pas souhaité appeler « Copil » ;
- ➔ La seconde instance est le comité thématique, qui anime les groupes thématiques et impulse les thèmes de travail ; c'est une instance de production.



La première réunion de l'instance de gouvernance, en décembre 2019, a permis entre autres, de débattre sur le contenu de la charte du CLTSDS et d'arrêter les orientations de travail 2020.

➔ CLTSDS 37/41 :

La structuration est quasiment terminée. Le mode de gouvernance est stabilisé autour d'un comité de pilotage et d'un comité technique dont la composition est en cours de consolidation :

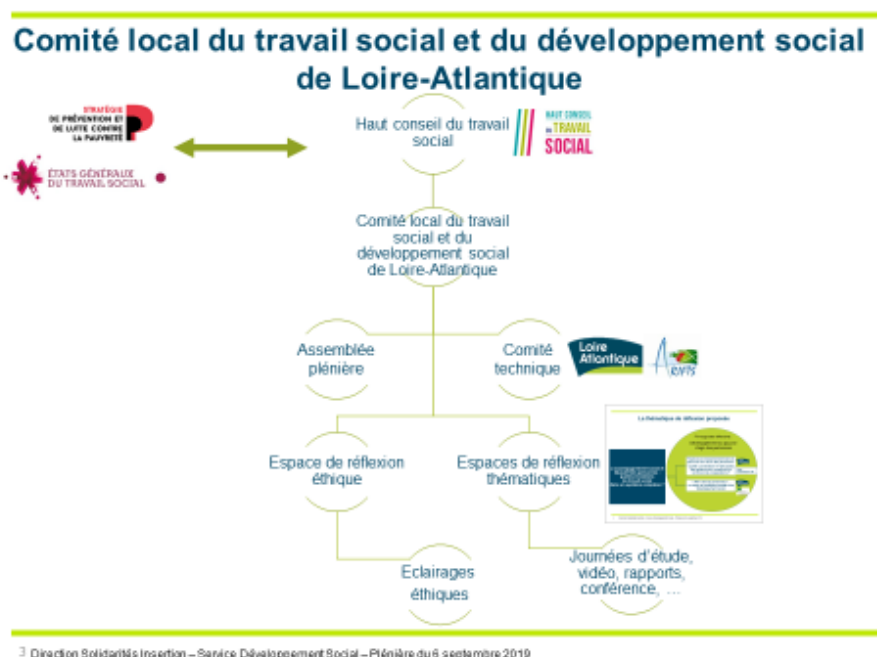
- ↪ la composition du comité technique sera élargie pour intégrer un représentant du secteur médico-social, trois travailleurs sociaux de terrain et un étudiant en travail social.
- ↪ le départ du représentant du CRPA implique d'engager des démarches pour son remplacement. L'objectif est d'associer un nombre équivalent de personnes accompagnées et de professionnels.

Pour faciliter les échanges entre les membres, un outil de travail collaboratif a été mis à disposition des membres.

➔ CLTSDS Loire-Atlantique :

La gouvernance du CLTSDS est consolidée depuis plusieurs mois. Elle repose sur deux organes :

1. l'assemblée plénière, « instance politique » dont la présidence assurée la Présidente du conseil départemental ;
2. et le comité technique « cœur du réacteur » garant du bon déroulé des travaux. Ce comité est co-animé par le Département et l'ARIFTS (organisme de formation). Il est composé des co-animateurs des groupes de travail thématiques et des membres de l'espace de réflexion éthique.



Le déploiement de la démarche s'est fait à un rythme relativement soutenu, bénéficiant de la dynamique impulsée lors des réunions inter-partenariales organisées dans le cadre du projet de « rénovation de l'action sociale de proximité » impulsé par notre Département depuis 2016. La mobilisation des partenaires a pu être engagée dès l'automne 2018.

L'organisation souple a permis d'accueillir de nouveaux partenaires et d'élargir l'horizon du comité au fil des mois. Par exemple, l'URIOPSS a rapidement rejoint la démarche du comité local, ce qui a permis de développer les liens avec le secteur médico-social.

Le portage politique fort et l'adhésion rapide des partenaires a permis d'organiser la séance inaugurale en septembre 2019 et de lancer un appel à candidatures pour la participation aux groupes de travail thématiques dès novembre.

Le comité local est un organe vivant et évolutif, le principe retenu est d'en élargir la composition « chemin faisant », notamment en proposant aux membres des groupes de travail d'être membres de droit de l'assemblée plénière.

Le CLTSDS se situe actuellement dans la phase de pré-lancement des groupes de travail. Pour cette étape, la vigilance porte sur la diversité des profils des participants pour faciliter le « croisement des regards ». L'ambition du comité de pilotage est de lancer les groupes de travail au printemps 2020.

Question Véronique Roussin : *si la structuration d'un comité local implique du pragmatisme, la mobilisation des partenaires impose, quant à elle, d'engager un dialogue territorial pour construire une vision partagée. Quel regard portez-vous sur la mobilisation du partenariat ?*

➔ CLTSDS Loire-Atlantique :

Des partenaires « historiques » du conseil départemental se sont rapidement associés à la démarche. Des places différenciées leur sont attribuées selon leur expertise et les besoins.

**La Loire-Atlantique,
un territoire mobilisé en faveur de la cohésion sociale,
des solidarités humaines et territoriales**

Les acteurs déjà engagés dans des dynamiques partenariales fortes en visant l'inclusion sociale et l'exercice de la citoyenneté

Des réflexions déjà développées sur le travail social : le développement du pouvoir d'agir des personnes, le numérique dans le travail social...

Un cadre de travail commun est fixé par la charte de coopération pour l'emploi et le développement social.

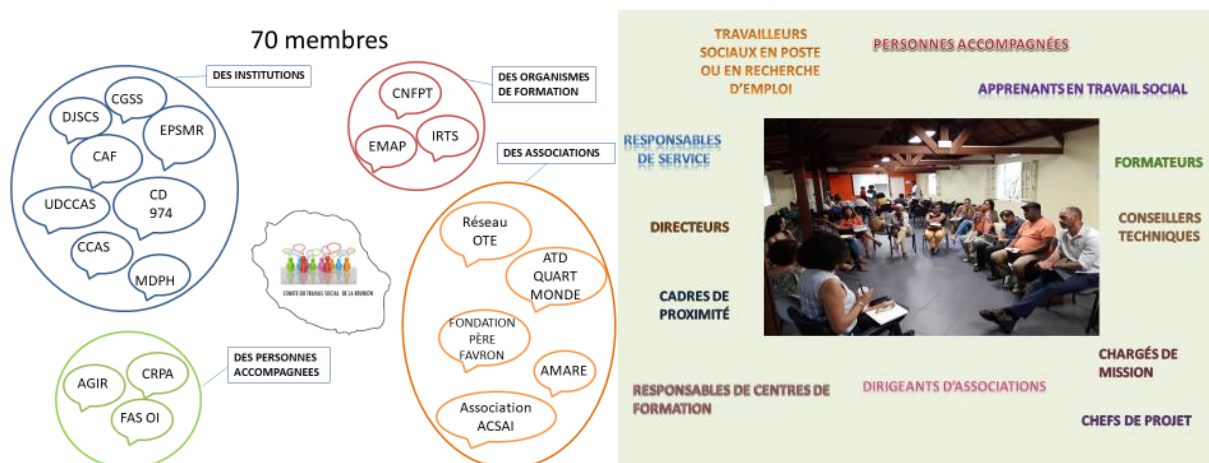
2 | Direction Solidarités Insertion – Service Développement Social – Plénière du 6 septembre 2019

« Le comité de pilotage partenarial sur la rénovation de l'action sociale de proximité, la construction à venir de projets territoriaux des solidarités (PTS), les réflexions sur la participation des personnes autour du développement du pouvoir d'agir ainsi que les réflexions sur l'évolution des pratiques professionnelles, sont autant de projets qu'il convient désormais de capitaliser. En prenant appui sur la dynamique positive du système d'acteurs et avec les partenaires engagés, les conditions sont réunies pour évoluer vers un comité local du travail social et du développement social ».

➔ CLTSDS de La Réunion :

On a fait le choix d'aller à l'inverse du mode projet : on a pris le temps de faire du bilatéral avec nos partenaires, de prendre le temps de répondre à toutes les questions des partenaires. On part sans méthodologie prédéfinie, pour que les partenaires se sentent libres de faire des propositions : on est dans la recherche du compromis. Certains partenaires se demandent toutefois quel est le piège !

Le comité local réunit 70 membres issus des différentes institutions, des organismes de formation, du monde associatif...



Question Véronique Roussin : *si le comité local est une opportunité de mobiliser l'intelligence collective sur les enjeux actuels du travail social, les interventions confirment que le collectif ne se décrète pas. Comment organiser l'effet d'entraînement autour de la démarche et « embarquer » les partenaires ?*

➔ CLTSDS Loire-Atlantique :

La mise en synergie les acteurs d'un territoire se réalise rarement de façon spontanée, nous nous sommes fixé une règle d'or : « mieux vaut une cohérence forte sur des principes simples qu'une cohérence faible sur des principes sophistiqués ». Par ailleurs, nous sommes toujours vigilantes à la question de la temporalité dans la structuration du partenariat et la mobilisation des acteurs. Le temps des pilotes de la démarche n'est pas toujours celui des partenaires. Enfin l'animation du CLTSDS implique de considérer à la fois, les enjeux de chaque partenaire et l'ensemble de l'écosystème local.

Embarquer nos partenaires impose de s'ajuster en permanence pour les fédérer et engage à débattre et à convenir des principes d'action partagés du CLTSDS et de sa dynamique. Les principes cités ci-dessous font sens pour le collectif,

- ✚ principe de travail de co-construction avec les partenaires dont le choix des thématiques de réflexion :
- ✚ prise en compte et le croisement des savoirs des praticiens, des chercheurs et du savoir expérientiel ;
- ✚ nécessité de se situer dans une démarche systémique en faisant le lien entre les enjeux de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et les réflexions du HCTS ;

- ↳ l'obligation de garantir la place des personnes concernées et des travailleurs sociaux.

A partir de ces éléments, la volonté est de travailler notre posture professionnelle, avec le souci de l'analyse de nos pratiques et de la manière dont on travaille au sein du CLTSDS.

Depuis le lancement du projet, il n'a pas été identifié de résistance chez les partenaires. En revanche, le manque de disponibilité de certains ou une certaine expectative au regard des différentes stratégies qui se déploient sur le territoire sont autant de freins à considérer dans l'effet d'entraînement de la démarche.

➔ CLTSDS 37/41 :

L'histoire est née autour d'un café. On ne voulait pas que cela soit une usine à gaz, donc on a réfléchi aux institutions qui devaient être représentées au Copil, les bons partenaires, pour faire simple et efficace.

La structuration du CLTSDS a été pensée pour que ce soit un outil en ordre de marche, mais il n'a de sens que si l'on peut embarquer des partenaires de manière large.

Deux étapes sont à considérer dans la construction du partenariat : dans un premier temps, le choix d'un partenariat plus restreint a été privilégié pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI). Deux principes justifiaient ce choix : le respect du calendrier prévu par l'AMI et la volonté de rester très opérationnel. Il est à noter que deux partenaires sollicités initialement n'ont pas souhaité s'engager davantage dans l'aventure qui ne correspondait pas aux priorités institutionnelles, se réservant la possibilité de participer à des travaux.

Aujourd'hui, l'enjeu est d'embarquer un partenariat plus large qui contribue à la vie du CLTSDS mais cette volonté nécessite de s'interroger sur le périmètre visé et les modalités de contact.

- ↳ Faut-il considérer uniquement le champ du travail social ou souhaite-t-on ouvrir le partenariat au secteur de l'intervention sociale ?
- ↳ Comment « toucher » les travailleurs sociaux de terrain et les chefs de service ?

L'organisation d'un évènement pour présenter la démarche, les thèmes de réflexion retenus pour 2020 est un vecteur de communication utile.

Les deux départements se sont appuyés sur leur rôle de chef de file : ils sont deux au pilotage mais c'est bien l'ensemble des partenaires qui réfléchit au cadre de la démarche ; il faut que cela soit partagé.

Question Véronique Roussin : *cela demande en quelque sorte d'être agile ?*

➔ CLTSDS de la Loire-Atlantique :

Oui, c'est important : le rôle « d'assembler » suppose une capacité d'agilité, pour se mettre à l'écoute des attentes des partenaires, pour pouvoir faire travailler les partenaires ensemble. Il faut accepter de se remettre en question pour sécuriser certains partenaires qui en ont besoin.

De même, sur la question des croisements avec les stratégies nationales : cela demande de l'agilité pour pouvoir faire le lien entre différents cadres de travail et mettre en commun les diverses réflexions en cours.

➔ CLTSDS de La Réunion :

Nous avons mis en place un journal du comité, pour développer des éléments de langage commun, et pour que tous les membres du comité soient au même niveau d'information. Ce travail est nécessaire

pour construire une démarche qui déjà, prendra la forme d'un patchwork ; il faut être agile oui, pour prendre en compte le point de vue de chacun, mais également développer des outils communs, de manière souple.

C'est cadrer ce qu'est le CLTSDS, tout en prenant en compte les réalités de chaque partenaire. Nous avons privilégié des niveaux de gouvernance classique qui ont été respectés, tout en cherchant à limiter les possibles jeux d'acteurs.

Question Véronique Roussin : *quelle place a joué la séance inaugurale dans la dynamique engagée ?*

⇒ **CLTSDS Loire-Atlantique :**

Le choix a été d'organiser la séance inaugurale en petit comité (40 personnes) pour que chacun « prenne sa place » et s'exprime lors des débats.

L'objectif était de relier la chaîne d'acteurs de la personne accompagnée à la présidence du conseil départemental en passant par les professionnels. L'ensemble des membres de l'espace départemental de réflexion éthique (instance créée il y a 1 an) a participé à la réunion : qu'ils soient travailleurs sociaux issus du Département ou de partenaires, personnes accompagnées, formateurs ou bénévoles, leur présence illustre la diversité des profils et des regards que l'on souhaite favoriser dans le comité local.

Cette journée a été construite avec la volonté de proposer un fil rouge autour des trois savoirs : le savoir de l'expérience, le savoir des praticiens et le savoir théorique.

La séance a été la concrétisation du travail de mobilisation des partenaires. Elle a représenté un beau symbole du travail engagé depuis plusieurs années.

⇒ **CLTSDS de la Réunion :**

Lors de la séance de travail de l'instance de gouvernance du mois de décembre, il a été abordé la question de l'inauguration du comité (sa forme, la date...). Ce travail doit se poursuivre en février. Nous avons prévu d'organiser l'inauguration au mois d'avril.

⇒ **CLTSDS 37-41 :**

La journée de lancement du comité local a eu lieu le 17 septembre 2019. La séance a été ouverte conjointement par la Vice-Présidente en charge des solidarités au conseil départemental de Loir et Cher et son homologue d'Indre et Loire ; 160 acteurs du travail social y participaient.

Pour le petit groupe de partenaires préfigurateurs, il s'agissait de faire connaître la démarche et de donner envie à d'autres acteurs du travail social de les rejoindre.

La première réunion du comité de pilotage a permis de valider la charte du CLTSDS et les orientations de travail 2020. Ces orientations ont été élaborées à partir des résultats d'un questionnaire renseigné par l'ensemble des participants à la journée de lancement.

Question Véronique Roussin : *sur les trois territoires, la structuration du CLTSDS est dans sa phase de consolidation et vous abordez la phase de lancement des travaux de réflexion. Au regard du chemin parcouru, quel regard portez-vous sur la légitimité de votre CLTSDS ?*

➔ **CLTSDS de La Réunion :**

La légitimité du comité local ne se décrète pas, elle se construira au fil du temps et des interactions qui se nouent entre les parties prenantes.

➔ **CLTSDS Loire-Atlantique :**

Le conseil départemental se positionne en « assemblé » plutôt qu'en « chef de file ». Cette position lui confère une légitimité auprès des partenaires. Mais nous savons que la légitimité de compétence du CLTSDS sera principalement démontrée par la qualité des travaux conduits en son sein.

➔ **CLTSDS 37-41 :**

Le comité dispose d'une légitimité institutionnelle car la démarche est portée par les deux départements en leur qualité de chef de file de l'action sociale. A ce titre, la démarche fait sens pour l'ensemble des partenaires.

Des indicateurs tels que :

- ✚ la diversité et le nombre d'acteurs présents lors de la journée de lancement ;
- ✚ le taux de réponse au questionnaire de satisfaction / journée de lancement/ aux besoins des répondants et à leur intention de s'impliquer dans des travaux ;
- ✚ les demandes d'accès à l'outil collaboratif dès l'annonce de sa création ;
- ✚ la dynamique participative interne au comité technique ;

témoignent de l'intérêt que suscite la démarche et tendent à démontrer que le CLTSDS 37-41 vient répondre à un besoin des professionnels et des partenaires.

Toutefois, le comité qui est tout juste connu doit gagner en légitimité et en reconnaissance en produisant du concret et en renforçant la mobilisation des chefs de service et des encadrants de proximité.

Question Véronique Roussin : *pour conclure la table ronde, quel enseignement ou quelle conviction souhaiteriez-vous partager au sein du réseau ?*

➔ **CLTSDS 37-41 :**

Ensemble, on peut. Il y a de la place.

➔ **CLTSDS Loire-Atlantique :**

L'enjeu est de poser le CLTSDS au cœur d'un système complexe, avec un cadre stratégique dense (prévention et lutte contre la pauvreté, protection de l'enfance).

Dans ce contexte, il est important de rappeler les convictions que porte le CLTSDS : ce comité est l'espace du travail social et des travailleurs sociaux, il ne s'adresse pas qu'aux encadrants. Il sera vigilant

sur la nécessité de s'approprier la définition du travail social, notamment en partant des pratiques de terrain, pour travailler autour des enjeux, des places et rôles de chacun.

➔ CLTSDS de La Réunion :

Il faut du temps à la mobilisation, du temps nécessaire pour informer, convaincre et rallier.



◆ Remarques de la salle

Question CLTSDS de Gironde : nous nous interrogeons sur les modalités de définition du programme de travail : comment avez-vous fait ? Nous avons de notre côté organisé une demi-journée d'ouverture et de présentation de la démarche, puis nous avons élaboré une charte et l'avons mise à la validation du groupe.

➔ CLTSDS 37/41 :

Après la réunion de lancement du CLTSDS, nous avons transmis un questionnaire pour interroger les participants sur les thématiques qu'ils souhaitent investir dans le cadre des groupes de travail du CLTSDS. Dans ce questionnaire, nous avons intégré des éléments du HCTS.

Les thématiques ont ensuite été priorisées selon les retours des questionnaires. La thématique de la participation est ressortie. Les thématiques qui ressortent des questionnaires rejoignent celles qui avaient été identifiées dans le cadre de la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt comme pouvant faire l'objet d'un programme de travail.

⇒ CLTSDS régional Centre-Val de Loire :

Le programme de travail avait été défini en amont par le comité de pilotage ; cela nous paraissait plus simple de proposer une première thématique directement pour pouvoir engager les personnes sur la démarche, avec quelque chose de concret. Le thème retenu était également la participation.

⇒ CLTSDS Loire-Atlantique :

Préalablement à la séance inaugurale, nous avons eu avec les partenaires plusieurs temps de réflexion productifs qui ont permis de déterminer ensemble les sujets prioritaires, et de retenir un premier thème central, sur « l'accompagnement social et éducatif des personnes : quelles évolutions du travail social dans un système complexe ? ».

Pour aborder ce thème, avec les partenaires nous avons choisi de le scinder en 2 angles complémentaires :

- ↳ Ruptures et cloisonnement dans le parcours et le suivi des personnes : Quelle coordination et articulation des acteurs pour construire ou renforcer les coopérations ?
- ↳ « Aller-vers les personnes » : un enjeu de cohésion sociale et de développement social.

Synthèse des tables-rondes

par Mme Marie-Paule COLS

A partir des échanges des tables-rondes, nous avons constitué un nuage des mots les plus marquants, sur lesquels Mme Marie-Paule COLS s'est appuyée pour faire la synthèse.



⇒ Extrait des propos de Marie-Paule Cols :

Plusieurs points ont été abordés au cours de ces deux tables rondes :

Tout d'abord, la notion de **territoire** qui a été déclinée de différentes manières :

- ↳ Du point de vue géographique, on prend en compte la topographie
- ↳ Du point de vue de sa pertinence,
- ↳ Du point de vue de son potentiel, quelle échelle permet le mieux de construire un **projet**

Comment s'y prend-on pour construire cette instance ?

- ↳ La question de la **communication** a été abordée

Construire un CLTSDS, c'est un travail de **conviction**, c'est beaucoup d'**oralité**, beaucoup de **rencontres** personnalisées. Il faut agir avec **pédagogie** et **dynamisme**

- ↳ Pour que ça marche, « il faut soit même porter un projet »

C'est un espace qui répond à **un manque** :

Il n'existe pas dans notre pratique habituelle d'espace qui propose **un lieu d'échanges** en dehors d'une contrainte institutionnelle normée, où la notion de **libre adhésion** est forte. Le comité local est une démarche atypique qui répond vraiment à un **besoin de décloisonnement**.

C'est un espace qui donne **une place aux personnes concernées** :

Ce qui demande d'adopter de nouvelles postures, de faire preuve d'agilité, d'adaptation, d'écoute, de prendre en compte le point de vue des partenaires, de prendre le temps, d'accepter aussi parfois de faire bouger son propre projet,

- ↳ Il faut laisser une place au « feeling », de la souplesse, une capacité à se « déporter »

C'est une démarche qui part des territoires, il n'y a pas de « kit », pas de méthode prédéfinie, mais au contraire un patchwork d'initiatives qui s'appuient sur les dynamiques locales

Mais il y a malgré tout un cadre et des fondamentaux à garantir pour assurer la légitimité du comité local :

- ↳ Il s'agit notamment de prendre en compte la parole de chacun, d'associer largement ses partenaires et de leur laisser une place
- ↳ Il s'agit de respecter ses engagements et de prendre en compte à la fois le champ politique et le champ technique

SYNTHESE DES ATELIERS

L'après-midi, les participants se sont répartis dans les quatre ateliers de travail suivants :

- ✚ Atelier 1 – Participation des personnes accompagnées et des travailleurs sociaux : où en est-on ?
- ✚ Atelier 2 – Liens des travaux des CLTSDS avec les stratégies nationales de pauvreté et de protection de l'enfance
- ✚ Atelier 3 – Semaine internationale du travail social : organisation d'événements en région
- ✚ Atelier 4 – La construction du programme de travail des CLTSDS

Les travaux ont fait l'objet de restitutions orales en plénières par les membres du groupe.

Atelier 1 – Participation des personnes accompagnées et des travailleurs sociaux : où en est-on ?

Le groupe a émis plusieurs recommandations pendant les travaux de l'atelier, et tient notamment à rappeler l'importance de se reposer sur les CNPA et CRPA pour mobiliser des personnes accompagnées au sein des CLTSDS.

La mobilisation des personnes concernées au sein des CLTSDS ne peut se faire sans une démarche d'aller-vers. A titre d'exemple, un travailleur social se rend aux réunions du CLTSDS avec les personnes qu'il accompagne.

Attention cependant : les professionnels et les personnes accompagnées sont à côté mais les décisions restent institutionnelles et sont prises par les élus.

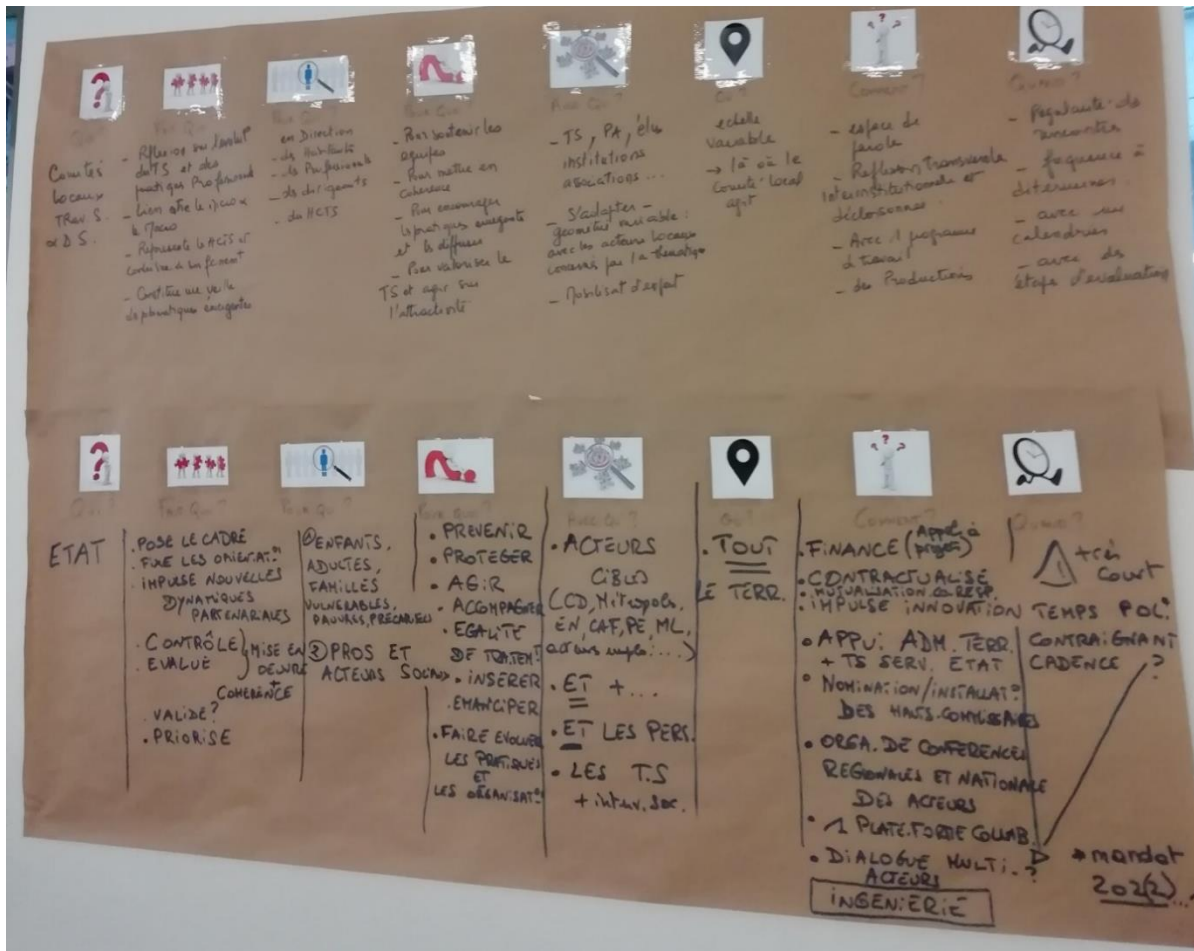
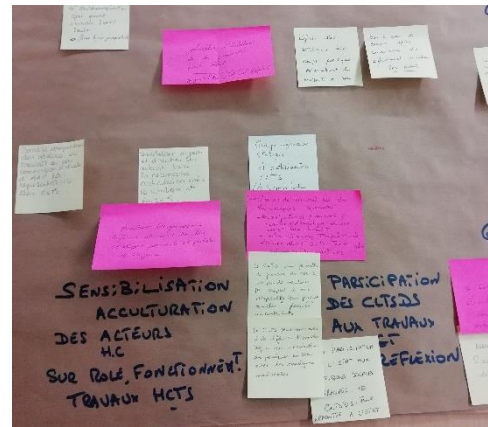
Concernant la participation des travailleurs sociaux, le groupe souligne qu'il est important de garantir un cadre sécurisant pour que les professionnels se sentent en mesure de s'exprimer librement devant des cadres et leurs directions. Pour cela, il s'agit de bien clarifier le mandat des professionnels de terrain au sein du CLTSDS : qu'est-ce qu'ils représentent, pourquoi ils sont là...

Enfin, le groupe s'est interrogé sur les canaux de communication qui permettent de faire venir des personnes accompagnées et des travailleurs sociaux : cette diffusion de la démarche doit ainsi être portée par des personnes qui adhèrent vraiment à la démarche des comités locaux.

Atelier 2 – Liens des travaux des CLTSDS avec les stratégies nationales de pauvreté et de protection de l'enfance

Le groupe a relevé un point de convergence entre les différentes stratégies nationales et la démarche d'ancrage territorial des CLTSDS : dans tous les cas, il s'agit de démarches qui visent un objectif de décroisement des champs.

Toutefois, le marqueur différenciant est l'inscription durable du CLTSDS dans le temps long, qui a vocation à survivre aux différentes stratégies nationales. Ainsi, le CLTSDS sera amené à poursuivre les travaux engagés sur les stratégies, bien que les champs ne se recoupent qu'imparfaitement. En effet, les CLTSDS ont, sur la question du travail social, un champ de travail plus large que les groupes de travail n°13 de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté par exemple. L'implication des CLTSDS dans les groupes de travail de la stratégie, au-delà du groupe de travail n°13, est donc primordiale pour que les CLTSDS conservent leurs champs propres et leur autonomie sur les questions du travail social¹.



Le CLTSDS est une instance ancrée sur les territoires, qui peut à ce titre servir d'observatoire des pratiques qui ont cours sur le terrain. Ainsi, ces pratiques peuvent être capitalisées et partagées à travers des retours

¹ Voir tableau en annexe.

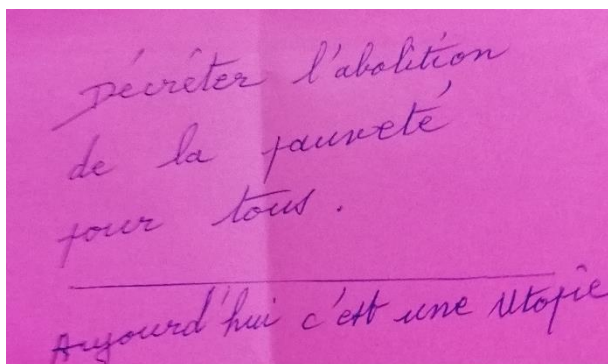
d'expériences, entre territoires ou entre acteurs des différentes stratégies nationales. On peut également imaginer des mutualisations entre ces acteurs, sur la base des pratiques identifiées localement.

◆ Focus : articulation CLTSDS et Stratégie Pauvreté, pistes de collaboration

➔ Des constats :

- ↪ Les travaux des **CLTSDS** s'inscrivent dans un **temps long**
- ↪ Les groupes de travail de la **Stratégie Pauvreté** sont programmés dans le **mandat politique** jusqu'en 2022

➔ Une ambition :



Décréter l'abolition de la pauvreté pour tous ! – Aujourd'hui, c'est une utopie

➔ Des enjeux partagés :

- ↪ Le nécessaire **décloisonnement des dynamiques** et l'enrichissement réciproque, pas de juxtaposition
- ↪ Le besoin de définir **des politiques publiques hors des temps politiques** en remettant les habitants/personnes au cœur
- ↪ Poser le cadre de travail **APRES concertation avec les professionnels et les acteurs** du territoire et pas AVANT

➔ Propositions :

1. Gouvernance territoriale

- ↪ Proposer la consultation des CLTSDS sur les grandes thématiques sociales
- ↪ Positionner les CLTSDS comme interlocuteurs en région sur les questions de travail social
- ↪ Prendre en compte les propositions du HCTS, exemple sur l'inclusion numérique

2. Participation des CLTSDS aux travaux des GT et contribution à la réflexion

- ↪ Participation des CLTSDS pour remonter des propositions à l'Etat
- ↪ Le CLTSDS peut permettre de prendre du recul, de la hauteur, par rapport à des dispositifs qui peuvent sembler « plaqués » ou contraints,
- ↪ Le CLTSDS peut contribuer à la réflexion déontologique sur l'évolution des pratiques en lien

avec les stratégies nationales

- ↳ Participation à des groupes de travail sur des problématiques communes : formations pour les ancrer au territoire, valorisation du travail social, diagnostics de territoire

3. Sensibilisation/acculturation des acteurs de la stratégie, notamment les Hauts Commissaires sur le rôle, le fonctionnement et les travaux du HCTS

- ↳ Prévoir une représentation des CLTSDS dans les ateliers, commissions d'études d'appel à projets, par exemple
- ↳ Sensibiliser les acteurs de la stratégie sur l'articulation entre travaux des GT et rôle des CLTSDS
- ↳ Acculturer les groupes de réflexion des CLTSDS aux objectifs et attendus des stratégies nationales (prévention et lutte contre la pauvreté, protection de l'enfance)

4. Innovation- repérage et mutualisation de pratiques inspirantes

Atelier 3 – Semaine internationale du travail social : organisation d'événements en région

La journée internationale du travail social existe depuis 1983, elle est portée par l'ONU et les associations internationales de travailleurs sociaux et d'écoles en travail social. La thématique « promouvoir l'importance des relations humaines » a été choisie au niveau international pour un cycle de deux ans. Elle s'inscrit dans un « agenda mondial pour le travail social et le développement social » I (2010-2020) ... En 2020, la journée internationale du travail social aura lieu le 17 mars, et le 26 mars en France. Un événement sera organisé à Paris. Le groupe a réfléchi aux événements qui pourraient être organisés au niveau des CLTSDS, sur les territoires. Le groupe a relevé plusieurs formes d'événement intéressantes : par exemple, l'organisation de forum, avec le témoignage d'étudiants qui auraient eu des expériences de stages à l'étranger.

Les objectifs des événements sont doubles selon le groupe : ils contribuent à produire une réflexion commune, et à s'entendre sur des éléments de définitions, dégager de la connaissance ; également, ils permettent de mettre en lumière des pratiques professionnelles. Pour renforcer la visibilité de ces événements, il est important de mobiliser la presse spécialisée mais également la presse locale, qui est un relais des événements du territoire. Elle peut ainsi permettre d'accroître la visibilité des métiers du travail social et renforcer leur attractivité.

Reste la question de la capitalisation des productions de ces événements : quelles modalités de partage peut-on imaginer ? Est-ce qu'un espace numérique permettant de partager les vidéos, les témoignages, les actes de ces journées est une bonne idée au niveau national ? Est-ce faisable ?

Atelier 4 – La construction du programme de travail des CLTSDS

Le groupe a amorcé sa réflexion en partant du constat de l'hétérogénéité de l'avancée des CLTSDS : la majorité des CLTSDS n'est pas encore entrée dans la phase de construction du programme de travail, il est donc important de pouvoir préciser la méthodologie à ce stade. Nous bénéficions également de quelques retours des CLTSDS les plus avancés, qui se sont engagés dans cette démarche.

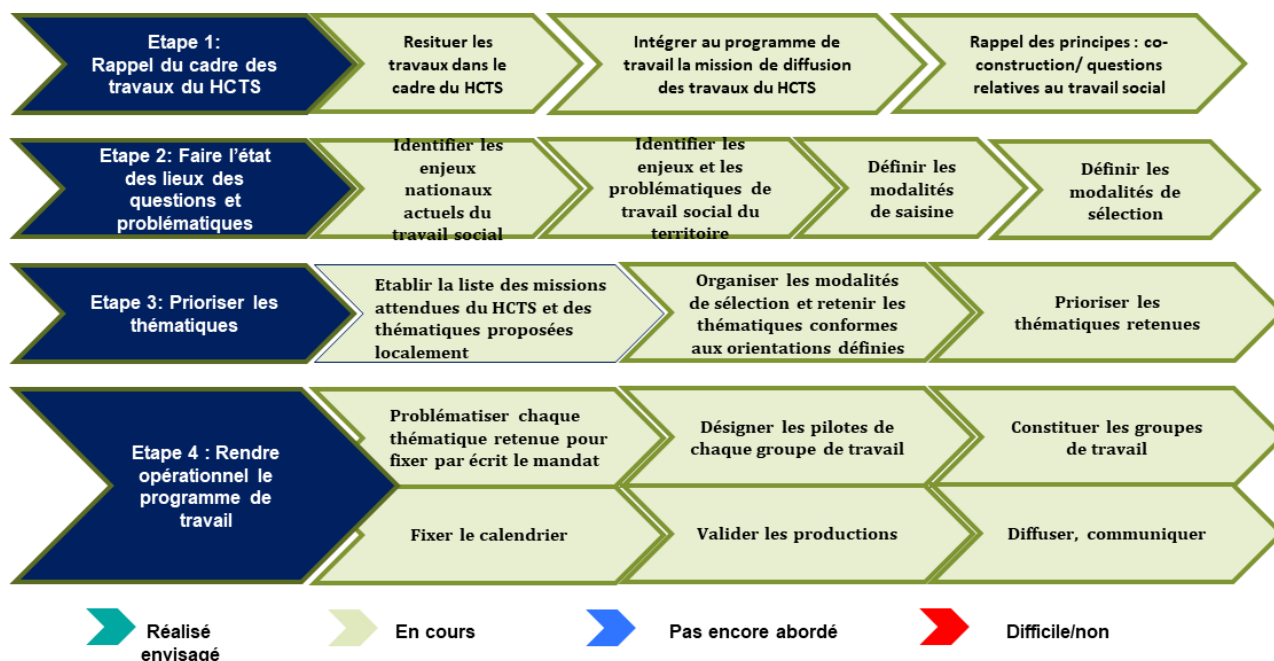


Figure 1 - Méthodologie proposée par le HCTS

A la lumière de ces éléments, le groupe est reparti de la méthodologie telle que construite par le HCTS : le cadre est intéressant, mais a été peu approprié par les CLTSDS, pour le moment. Le groupe propose deux évolutions majeures par rapport à la méthodologie proposée par le HCTS :

- Ne pas prendre les travaux du HCTS comme point de départ, mais comme cadre d'action ; le point de départ du programme de travail du CLTSDS doit s'inscrire en résonance avec les besoins des territoires. C'est à partir du diagnostic des besoins locaux et des besoins personnes que se construit le programme de travail du CLTSDS ; ces besoins viennent interroger le cadre des travaux du HCTS. Une approche évaluative des travaux, intégrée directement dans le programme de travail, pour acculturer les membres du CLTSDS aux pratiques de l'évaluation. Ainsi, le groupe de travail doit assortir des objectifs aux actions qui seront mises en œuvre, et définir des critères d'évaluation de ces actions.

Ainsi, la méthode proposée par le groupe se décompose suivant les sept étapes suivantes :

1. Interroger les professionnels de terrain sur les besoins et problématiques rencontrés par les populations du territoire (via des questionnaires, des sessions de réflexion collective, etc.) ;
2. Revue de littérature des schémas et autres productions de documents de diagnostics du territoire (se rapprocher des services déconcentrés de l'Etat et des Collectivités pour obtenir les documents nécessaires à cette revue de littérature) ;
3. Intégrer les préconisations et réflexions portés par le HCTS MAIS s'autoriser à dépasser le cadre des travaux nationaux, si une problématique très locale ressort particulièrement ;
4. Prioriser les problématiques à travailler, en allant au plus simple et au plus concret dans un premier

temps, ou en fonction des acteurs mobilisés (ex : ne pas traiter d'une problématique qui dépend des compétences d'un acteur non mobilisé au sein du CLTSDS) ; fixer des indicateurs d'évaluation dès cette étape ;

5. Fixer des objectifs d'actions / livrables
6. Identifier un pilote garant du cadre du groupe de travail et du bon déroulé des travaux, et arrêter les modalités de choix des membres du groupe : expertise technique, réseau, etc.
7. Déterminer un calendrier de travail et fixer des échéances claires (notamment, à travers des livrables), et s'y tenir !

CONCLUSION

Clôture de la journée

par David Soubrié, Sous-directeur des professions sociales, de l'emploi et des territoires

Il m'appartient à présent de conclure cette journée riche en échanges et en réflexion.

Je tiens tout d'abord à remercier chacun de vous pour votre investissement dans cette démarche d'ancrage territorial du HCTS. Votre investissement apportera beaucoup à vos territoires, et soyez assurés que la Direction Générale de la Cohésion Sociale partage avec vous l'ambition d'avoir le plus possible de CLTSDS qui fonctionnent. Car c'est une démarche dont il faut d'abord souligner le caractère novateur : en effet, le HCTS est le premier des hauts-conseils à s'intéresser à la question de l'ancrage territorial de ses travaux.

Les CLTSDS ont ainsi un rôle clé dans l'articulation des travaux nationaux et des dynamiques locales, sur plusieurs aspects :

- ↪ Au niveau national, le HCTS doit pouvoir prendre du recul et mettre en perspective ce qui se passe sur les territoires, tout en consacrant le lien entre les travaux des différents CLTSDS. En effet, c'est un double mouvement : le professionnel sur le terrain doit pouvoir développer une approche réflexive de ses pratiques, en s'appuyant sur le cadre du CLTSDS.
- ↪ Au niveau de l'Etat, concernant la réorganisation autour du nouveau réseau emploi et cohésion sociale, les CLTSDS trouvent également toute leur place pour faire le lien entre cette réorganisation et le terrain. Le HCTS est reconnu pour son expertise, comme en témoigne la volonté de la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP) d'associer le HCTS aux travaux qui engagent une réflexion et une expertise sur le travail social.

Comme toutes les stratégies nationales sont irriguées par le travail social, le HCTS a une pleine légitimité, et à travers lui les CLTSDS, pour s'emparer des questions posées dans ces stratégies. En effet, le rôle des CLTSDS est alors primordial : en participant aux groupes de travail mis en place au niveau du HCTS, les CLTSDS feront le lien avec les travaux des autres stratégies et pourront contribuer à alimenter les travaux des groupes du HCTS.

Ainsi, j'invite donc les CLTSDS à se porter candidat pour être membres des groupes de travail suivant :

- ↪ L'articulation entre travailleurs sociaux et intervenants sociaux
- ↪ L'identification des pratiques professionnelles émergentes et les conditions de leur développement et de leur diffusion ;
- ↪ Le développement des pratiques réflexives.

Ainsi, les CLTSDS pourront diffuser les travaux menés au sein de ces groupes, en tant que relais de terrain du HCTS. Cependant, comme cela a été souligné dans les ateliers, les CLTSDS doivent également répondre aux besoins des acteurs locaux, et ce en priorité, pour être durables : l'organisation des CLTSDS et du HCTS n'est pas du même ordre que le modèle de l'administration déconcentrée ; l'ancrage territorial des CLTSDS leur confère une pleine légitimité pour se saisir des sujets identifiés comme prioritaires par les acteurs du territoire.

Pour que les CLTSDS soient en mesure d'intégrer les stratégies nationales et les travaux des groupes de travail du HCTS dans leurs propres travaux locaux, il est important qu'ils soient convenablement informés sur ce qui se fait. Au même titre que le HCTS vous doit l'information sur ses réflexions et ses productions, **il est primordial que l'information circule dans les deux sens**, et qu'ainsi, les CLTSDS fassent des propositions de sujets en lien avec les préoccupations de terrain, y compris sur des questions dont le HCTS ne se serait

pas encore saisi. Les CLTS peuvent également porter à la connaissance du HCTS des points abordés dans les groupes de travail locaux des autres stratégies.

Des modalités d'échanges d'information sont à imaginer. Elles peuvent également se trouver à partir de ce qui se fait ailleurs, et sur les territoires. La DGCS propose ainsi, à travers un partenariat avec IDEAL Connaissances, de créer un espace collaboratif dédié à la communauté des CLTSDS. A ce titre, IDEAL Connaissances pourra venir présenter les fonctionnalités de cet espace lors du prochain séminaire.

Enfin, le réseau se fait également par les rencontres : ces séminaires sont importants, et à raison de deux par an, ils permettront d'entretenir à la fois le lien entre le HCTS et le réseau des CLTSDS, et la dynamique commune.

L'ambition de la démarche est bien de s'inscrire dans la durée ... et dans trois ans, un sous-directeur viendra conclure avec cinquante CLTSDS représentés !

Merci à toutes et à tous pour votre engagement, je vous souhaite un bon retour sur vos territoires.

ANNEXES

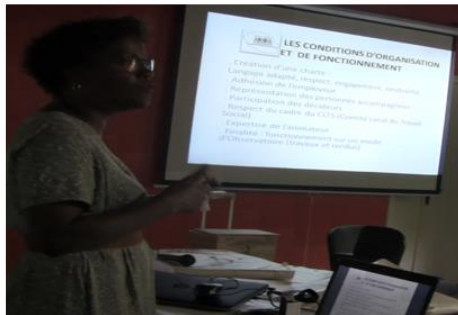
Annexe 1 – tableau de synthèse de l'atelier 2 : liens des travaux des CLTSDS avec les stratégies nationales

| Qui ? | Fait quoi ? | Pour qui ? | Pour quoi ? | Avec qui ? | Où ? | Comment ? | Quand ? |
|---------------|---|---|---|---|--|--|--|
| Etat | <ul style="list-style-type: none"> - Pose le cadre ; - Fixe orientations ; - Impulse nouvelles dynamiques partenariales ; - Contrôle et évalue la mise en œuvre et la cohérence ; - Valide ? - Priorise. | <ul style="list-style-type: none"> - Enfants ; - Adultes ; - Familles pauvres, précarisées ; - Professionnels et acteurs sociaux. | <ul style="list-style-type: none"> - Prévenir ; - Protéger ; - Agir ; - Accompagner ; - Garantir l'égalité de traitement ; - Insérer ; - Emanciper ; - Faire évoluer les pratiques et les organisations | <p>Acteurs cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils départementaux ; - Métropoles ; - Education Nationale ; - Caf ; - Pôle Emploi ; - Missions locales ; - Acteurs de l'emploi... <p>ET :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les personnes concernées - Les travailleurs sociaux et professionnels de l'intervention sociale | Sur TOUT le territoire | <ul style="list-style-type: none"> - Finance (appel à projets) ; - Contractualise ; - Mutualise, responsabilise ; - Impulse des innovations ; - Appui des administrations territoriales et des services de l'Etat ; - Nomination / installation des Commissaires ; - Organisation de conférences régionales et nationale ; - Plateforme collaborative ; - Dialogue multi-acteurs ? <p>INEGNIERIE</p> | <p>Délais très courts :</p> <ul style="list-style-type: none"> temps politique contraignant - Dialogue multi-acteurs nécessite du temps - Mandat... 202(2) |
| CLTSDS | <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion sur les évolutions du travail social et des pratiques professionnelles ; - Lien micro/macro - Représente le HCTS et le renforce ; - Constitue une veille des problématiques émergentes | <p>En direction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des habitants ; - Des professionnels ; - Des dirigeants ; - Du HCTS | <ul style="list-style-type: none"> - Pour soutenir les équipes ; - Pour mettre en cohérence ; - Pour encourager les pratiques émergentes et les diffuser ; - Pour valoriser le travail social et agir sur l'attractivité. | <ul style="list-style-type: none"> - Travailleurs sociaux, personnes accompagnées, les élus, les institutions, les associations ; - S'adapter : géométrie variable avec les acteurs locaux concernés par la thématique ; - Mobilisation d'experts | Echelle variable ; Là où le comité local agit | <ul style="list-style-type: none"> - Espace de parole ; - Réflexion transversale inter-institutionnelle et décloisonnée ; - Avec un programme de travail ; - Des productions | <ul style="list-style-type: none"> - Régularité des rencontres : fréquence à déterminer ; - Avec un calendrier clair et stable ; - Avec des étapes d'évaluation. |

Annexe 2 – Présentation du CLTSDS de La Réunion



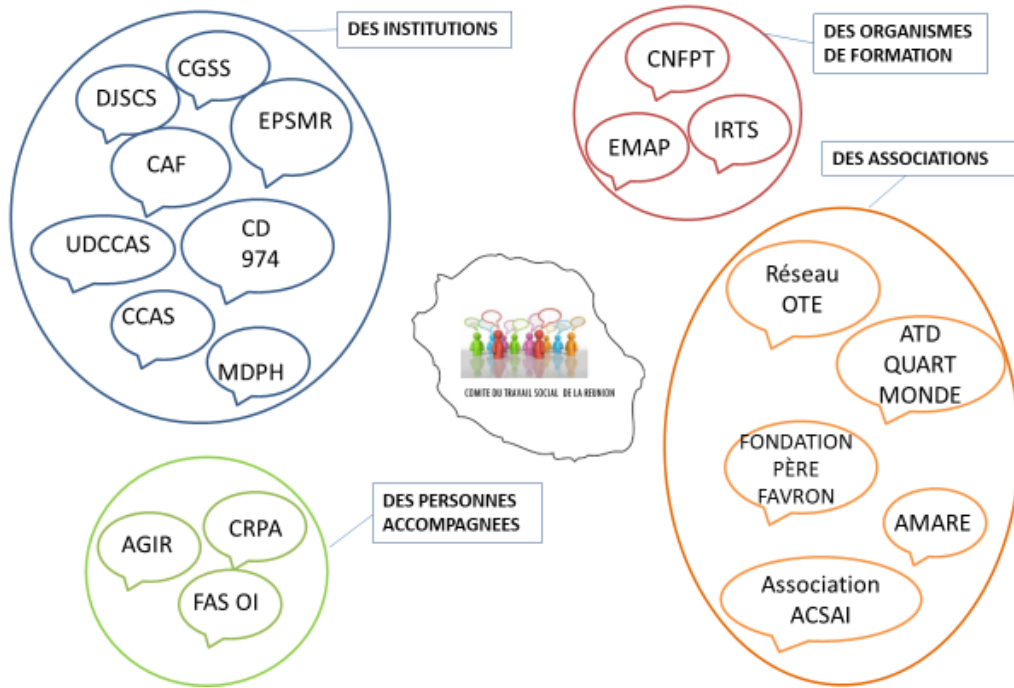
LE COMITÉ DU TRAVAIL SOCIAL DE LA REUNION

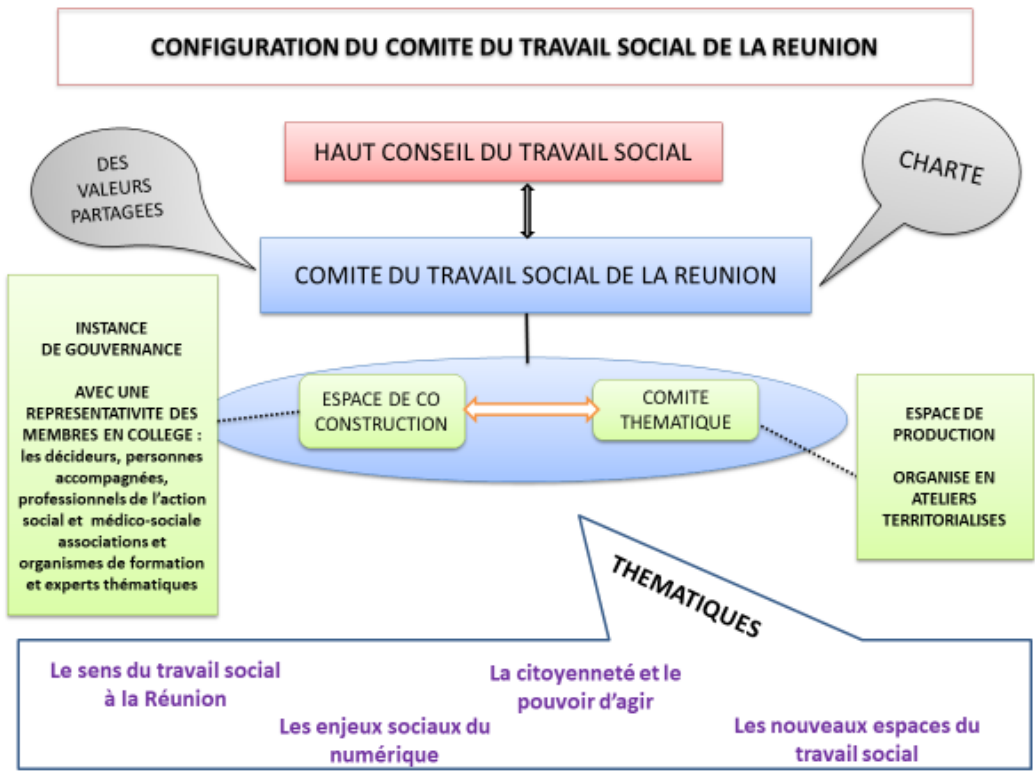


DE LA CONCEPTION À LA RÉALISATION




70 membres





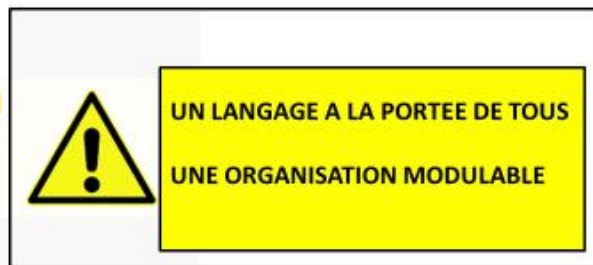
Plan d'action et calendrier pour 2020

| | | |
|---|---|--|
|  | <p>Poursuivre la configuration Février 2020</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Finaliser les modalités opérationnelles de la gouvernance • Rédiger la charte • Organiser le comité thématique |
| | <p>Lancer les travaux Mars 2020</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Prioriser les thématiques définies en séance plénière • Organiser les ateliers territorialisés |
| | <p>Inaugurer le comité Avril 2020</p> | |





Quelques réflexions...



MERCI DE VOTRE ATTENTION!



Bonn' année 2020 zot toute! NOU ARTROUV'



Annexe 3 – Charte de fonctionnement du CLTSDS d’Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher



Charte de fonctionnement du Comité Local du Travail Social et du développement social d’Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher

Préambule

Les Conseils départementaux d’Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher développent depuis plusieurs années des initiatives de coopération (tourisme, numérique, insertion professionnelle des allocataires du RSA avec le développement des plateformes Job Touraine/Job 41).

Dans le prolongement, ces deux départements ont souhaité s’associer en tant que chefs de file de l’action sociale sur leurs territoires, pour répondre à l’appel à manifestation d’intérêt porté par le Haut Conseil du Travail Social (HCTS) destiné à la préfiguration des « Comités Locaux du Travail Social et du Développement social ».

La maturité du partenariat a permis de construire, dans des délais courts, une candidature commune avec les partenaires suivants :

- La Fédération des Acteurs de la Solidarité pour la Région Centre,
- le Conseil Régional des Personnes Accompagnées,
- l’ITS et l’IRFSS (établissements de formation sociales et médico-sociales)
- la CAF Touraine,
- l’Union départementale des CCAS d’Indre et Loire,
- le CIAS du Blaisois,
- l’ARS Centre Val de Loire
- le Conseil départemental d’Indre-et-Loire et le Conseil départemental de Loir-et-Cher

L’ensemble de ces partenaires se sont accordés sur des constats en cohérence avec ceux établis au plan national. Au regard de ces constats, il apparaît notamment opportun de contribuer à l’accompagnement de l’évolution des pratiques professionnelles face aux nouveaux enjeux du travail social et de développer la coordination des différents acteurs.

C’est pourquoi, ils ont souhaité s’engager dans cette démarche novatrice en constituant un comité local, qu’ils veulent pragmatique et opérationnel.

Le Comité permettra de concrétiser, localement, l’engagement régulier des deux départements et de leurs partenaires dans les travaux du HCTS avec l’ambition de nourrir cette démarche nationale, de

capitaliser les initiatives et pratiques innovantes locales, de partager des diagnostics, de réfléchir à l'impact des nouveaux textes sur le travail social ou encore d'impulser des travaux de recherche ou d'expérimentation, en associant les professionnels de terrain et les personnes accompagnées.

Les partenaires souhaitent se doter d'une **charte de fonctionnement**, susceptible d'évoluer à mesure de la mise en œuvre du Comité Local du Travail Social et du Développement social.

Finalités du Comité Local du Travail Social et du Développement social

Le comité local constitue un espace de réflexion technique sur le travail social et le développement social, à dimension interprofessionnelle et à dynamique partenariale et territoriale.

Il est ouvert à l'ensemble des acteurs de l'intervention sociale et médico-sociale des deux départements.

Il rend des avis ou des recommandations et ne prend pas de décisions.

Il traite les questions liées à la pratique professionnelle, à l'impact des politiques publiques sur le travail social.

Il ne traite pas spécifiquement des questions d'éthique.

Il ne se saisit pas de questions relatives à l'organisation des institutions, à la déclinaison des politiques publiques, de conflits institutionnels, de revendications catégorielles.

Il est le relais :

- des acteurs locaux, pour engager des travaux répondant aux orientations qu'ils souhaitent conduire dans un cadre partenarial,
- du Haut Conseil du Travail social, dont il diffuse les travaux et auquel il fait remonter les questions et préoccupations des professionnels de terrain, cadres de proximité, étudiants en travail social, personnes accompagnées, afin d'orienter ses travaux et d'élaborer le rapport triennal sur l'état du travail social.

Les trois objectifs du Comité Local du Travail Social et du Développement social :

1/ Développer et capitaliser la connaissance partagée :

- ▶ recenser les initiatives, les pratiques inspirantes, les expérimentations, pratiquer le benchmark social
- ▶ recenser les diagnostics territoriaux
- ▶ réfléchir à l'impact des nouveaux textes sur le travail social
- ▶ impulser des travaux de recherche
- ▶ analyser des données prospectives : comparaison avec les autres territoires

2/ Accompagner l'évolution des pratiques professionnelles et diffuser les travaux relatifs au travail social :

- ▶ organiser et animer des rencontres thématiques et des groupes de réflexion
- ▶ analyser les compétences nécessaires pour soutenir l'évolution des pratiques
- ▶ élaborer une stratégie de communication
- ▶ assurer une fonction d'interface avec le HCTS :
 - porter à la connaissance du HCTS les besoins territoriaux émergents, les pratiques inspirantes, les éléments relatifs à la gouvernance territoriale et plus généralement les travaux du comité local,
 - diffuser les travaux du HCTS.

3/ Promouvoir le développement social et la participation des personnes accompagnées

Au-delà de la capitalisation des initiatives visant à favoriser le développement social, il convient de favoriser les conditions permettant d'apporter une réponse globale aux personnes accompagnées.

Pour ce faire, une plus grande coordination entre l'ensemble des acteurs s'avère nécessaire. A cet effet, le comité local peut coordonner les expérimentations et promouvoir le développement de partenariats locaux pour mieux intervenir en complémentarité dans différents domaines (social, médico-social, sanitaire, culturel, économique...).

Le CRPA, qui réunit 50 à 60 personnes accompagnées, peut être sollicité autant que de besoin.

COMPOSITION, STRUCTURATION ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ LOCAL

Le comité local du travail social et du développement social fonctionne avec un comité de pilotage, un comité technique, deux pilotes, des partenaires têtes de réseaux et des groupes de travail.

- **LE COMITÉ DE PILOTAGE**

Il est composé d'un représentant des institutions suivantes :

- le CD 41 et le CD 37,
- l'ARS CENTRE VAL DE LOIRE,
- l'IRFSS CENTRE VAL DE LOIRE,
- l'ITS TOURS,
- la FAS CENTRE VAL DE LOIRE,
- l'UDCCAS 37,
- le CIAS DU BLAISOIS,
- la CAF TOURAINE,
- le CRPA.
- un représentant du secteur de l'aide à domicile.

Co-présidé par les représentants des deux départements, il valide d'un commun accord les orientations de travail proposées par le comité technique pour l'année. Il est destinataire de l'ensemble des travaux réalisés et du rapport d'activité.

Il se réunit au minimum une fois par an.

- **LE COMITE TECHNIQUE**

Il est composé :

- d'un représentant de chacune des institutions nommées ci-dessus.
- de quatre travailleurs sociaux de terrain (dont un étudiant en travail social) mandatés par les institutions membres du CLTS pour garantir la prise en compte des savoirs, pratiques et théoriques, des professionnels du travail social
- d'une personne accompagnée représentant le CRPA, pour garantir la prise en compte des savoirs issus de l'expérience des personnes bénéficiant d'accompagnement social. Il sera cherché une participation plus importante des personnes accompagnées à l'avenir.

Les membres sont désignés pour une durée de trois ans renouvelable (un an pour les étudiants).

Présidé par les pilotes, le comité technique décide d'un commun accord dans le respect des orientations validées par le comité de pilotage, des thèmes à traiter, des travaux à engager, des groupes de travail à mettre en œuvre (objet, composition, mission) et valide les travaux réalisés avant diffusion.

Il se réunit tous les deux mois sur la base d'un calendrier prévisionnel annuel.

Chacun des membres reçoit par courriel un ordre du jour et les documents afférents. Chaque réunion donne lieu à minima à un relevé de décisions.

Le comité technique produit un rapport d'activité annuel qu'il présente au comité de pilotage

- **LES PILOTES**

Le CD 37 et le CD 41 assurent conjointement le portage partenarial de cette instance et les fonctions de secrétariat et d'animation, ainsi que la préparation du Comité de pilotage.

- **LES TETES DE RESEAU**

Chacun des membres du comité technique contribue dans son secteur d'activité et son ressort territorial à la remontée des besoins de terrain, à la diffusion des informations et des travaux.

- **LES GROUPES DE TRAVAIL**

Ils sont constitués par des travailleurs sociaux, des personnes accompagnées, d'étudiants en travail social et de toute personne susceptible d'apporter une expertise à la réflexion menée.

MOYENS DU COMITÉ LOCAL

- **Financier** : le comité local de travail social et de développement social ne dispose pas d'un budget dédié. Si nécessaire, chacun des partenaires étudie les moyens qu'il peut mettre à disposition.
- **Humain** : Pour assurer le portage du comité local, les départements mobilisent chacun un Directeur rattaché au DGA pour les réunions bimestrielles et les groupes de travail et un temps de secrétariat.
Les autres partenaires mobilisent un cadre qui participe aux travaux de l'instance. Le CRPA mobilise une personne accompagnée. En fonction des thèmes à traiter chacun pourra faire appel à des ressources internes (notamment les professionnels sociaux et médico sociaux) ou mobiliser les ressources du niveau national ou partenarial.

Autres modalités de fonctionnement :

Les partenaires mutualisent les moyens : Prêt de salle, mobilisation d'étudiants en formation initiale ou de DEIS, d'étudiants en master, de chercheurs de l'Université de Tours, de formateurs des deux instituts de formation, de professionnels ; mobilisation de ressources du réseau national d'appartenance, mobilisation de documentation des différents services.

Communication

Le secrétariat du comité local est l'interlocuteur du HCTS.

La communication institutionnelle relève des pilotes. Elle est complétée par la communication assurée par chaque partenaire au sein de son réseau professionnel ;

Evaluation

Le comité local du travail social souhaite évaluer l'action et l'impact du CLTS. Pour ce faire, il s'appuiera sur les préconisations du Guide d'appui à la création de comités locaux que le Haut Conseil du Travail social prépare.

Le Représentant du
Conseil départemental du Loir-et-Cher,

Le Représentant du
Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

Le Représentant de
la CAF Touraine,

Le Représentant de
l'A.R.S. Centre Val de Loire,

Le Représentant de
l'UDCCAS 37,

Le Représentant du
CIAS du Blaisois,

Le Représentant de
l'IRFSS Centre Val de Loire,

Le Représentant de
l'I.T.S. Tours,

Le Représentant de
la F.A.S. Val de Loire,

Le Représentant du
CRPA,

Le Représentant du
secteur de l'aide à domicile,